





ans d'autres dans la boîte de la poste. Cet agent avait... Belfort une voiture à votre nom, et c'est votre se-

D. Passons à un autre chef. Lors du baptême du prince... l'inauguration de la statue du général Rapp, ou vous a vu porter les insignes de la Lé-

M. Nigeon: Au nombre de ces cinq personnes qui ont... m'avoir vu porter la croix de la Légion d'Honneur

D. Non, parce que mon rôle m'oblige à ne relever que... les charges qui pèsent sur les prévenus pour qu'ils puis-

D. Vous auriez également proféré des paroles injurieuses... contre le maire de Berront? — R. Il n'est pas admissi-

CHRONIQUE

PARIS, 15 OCTOBRE.

La magistrature française vient de faire une perte im-... mense. La nouvelle de la mort de M. Laplagne Barris,

Le Tribunal civil de première instance de la Seine vient... de faire une perte qui sera vivement sentie dans les rangs

Le Tribunal de simple police, dans ses audiences des... 16 septembre, 7 et 9 octobre, a prononcé les condamnations

Défaut d'étiquette.

Leroy-Muejon, boucher, rue Saint-Sébastien, 2, 3 fr. d'amende. — Gautier-Muret, boucher à Batignolles, avenue de Clichy, 68, par défaut, 5 fr. d'amende.

Colportage de viande.

Vignat, boucher à Batignolles, rue du Renard, 21, 5 fr. d'amende.

Balances trop basses.

Beauvais, boucher à Issy, rue de Vaugirard, 12, 11 fr. d'amende.

Non remise de bulletins.

Alliaume-Gillet, boucher, rue Fontaine-Molière, 21, par défaut, 5 fr. d'amende. — Deslandes-Rolland, boucher, rue des Petits-Champs, 31, par défaut, 3 francs d'amende.

— C'était sur le port de Naples; un paquebot chauffait pour Marseille; les passagers se promenaient en attendant le moment d'embarquer.

Au milieu de toutes ces mines effarées, le gentilhomme anglais en remarqua qui faisait contraste. C'était celle d'un jeune homme; il était assis sur une pierre; son ba-

Il raconta qu'il était musicien, qu'en cette qualité il avait fait la campagne de Crimée dans l'armée anglaise, qu'il avait été congédié à Malte, d'où il arrivait pour se rendre à Paris, où il avait un engagement au théâtre Italien, pour faire partie de l'orchestre comme cor d'harmonie.

En ce moment on sonnait la cloche pour embarquer. — Venez avec moi, lui dit le gentilhomme, j'aime les artistes, je payerai votre voyage; vous me rembourserez à Paris où je vais aussi.

Queques jours après les deux voyageurs étaient à Paris. Ils étaient aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel, Belisario sur le banc des prévenus, inculpé d'escroquerie, le gentilhomme anglais à la barre, en qualité de plaignant.

Ce dernier raconte les faits rapportés plus haut et ajoute: « A notre arrivée à Paris, en nous séparant, ce jeune homme et moi, je lui ai donné mon adresse, l'engageant à venir me voir quand il pourrait me rembourser les avances que je lui avais faites. Deux jours après, il était chez moi, me disant qu'il n'était pas encore entré en fonctions au théâtre Italien; que ce théâtre n'ouvrirait qu'en octobre et qu'on avait refusé de lui faire des avances; il me conjurait de lui prêter un peu d'argent pour vivre, ce que je fis. Depuis, il est revenu maintes et maintes fois me redemandant de l'argent, et chaque fois il a si bien joué son rôle que moi, qui ai fait le tour du monde, qui me piquais de connaître les hommes, je m'y suis laissé prendre jusqu'à la fin. La dernière fois qu'il est venu, je lui ai demandé son adresse; je voulais savoir quelle était sa conduite. A plusieurs reprises je suis allé chez lui; il n'y était jamais; on me dit enfin que pour le trouver il fallait venir avant sept heures du matin. J'y allai à cette heure et je le trouvai. A peine lui avais-je rappelé mes bontés et ses promesses que lui, si humble jusqu'alors, toujours poli et se confondant en expressions de reconnaissance, changea subitement de langage; il me parla avec la dernière insolence et termina en me disant: « Je n'ai rien, je ne possède rien, je n'ai pas de place; vous ne pouvez rien sur moi; je me moque de vous. »

M. le président: Prévenu, vous avez entendu; tout cela est indigne; on n'a jamais poussé plus loin l'ingratitude.

Belisario: Je n'ai jamais dit à monsieur que j'avais un engagement pour le théâtre Italien; je lui ai dit que j'allais à Paris pour tâcher d'en avoir un.

Le plaignant: Je jure qu'il m'a toujours affirmé qu'il avait un engagement signé, qu'il l'avait dans sa poche. S'il m'eût dit le contraire, je lui aurais peut-être fait une charité, mais je ne lui aurais pas donné 350 francs.

Belisario: J'ai été admis au concours du théâtre Italien pour être quatrième cor d'harmonie; je ne sais pas pourquoi je n'ai pas été admis, car j'ai plus de talent que les autres.

Le plaignant: De tous ses talents, je ne connais que son coup de langue; mais j'atteste qu'il est de première force.

Petit-fils ou non de Belisario, Belisario, bien et dûment convaincu d'escroquerie, a été condamné à un an de prison et 50 fr. d'amende.

truction en l'admettant dans les bureaux de l'administration du corps. Mais Van Derlaire, qui a la tête légère et réfléchit peu sur ses actions, commit, au préjudice d'un fourrier, une faute contre la délicatesse, et, pour masquer ses torts, il commit une faute plus grave encore. Traduit devant le 1<sup>er</sup> Conseil de guerre de la 3<sup>e</sup> division, il fut condamné, il y a dix-huit mois, pour faux et escroquerie, à la peine d'une année d'emprisonnement; les juges s'étaient montrés indulgents.

La bonne conduite qu'il tint pendant sa captivité fit qu'il obtint du ministre de la guerre la faveur de n'être pas envoyé aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, connus sous le nom de zéphyr; Van Derlaire retourna à son corps.

Peu de temps après son arrivée, il visita à l'infirmerie un tout jeune cavalier comme lui atteint d'une indisposition légère. Van Derlaire lui fit mille amitiés, et, pendant qu'ils causaient, il remarqua sur la planche du lit du malade un joli porte-monnaie que le cavalier Bosc tenait de sa mère; il demanda à l'examiner, et, l'ayant ouvert, il admira la beauté des compartiments, et plus encore les 12 francs qu'il contenait. Bosc le laissa faire; il lui permit même de mêler à son argent les 3 ou 4 fr. que le visiteur avait dans sa poche. Van Derlaire prit congé de son ami, lui promettant de rapporter le lendemain son porte-monnaie, dont il devait se servir sans toucher aux 12 fr.

Le malade était depuis longtemps sorti de l'infirmerie, lorsqu'il obtint la restitution du porte-monnaie auquel il attachait un souvenir d'affection; mais quant à l'argent, il avait disparu, et le remboursement n'arrivait pas. Bosc menaça de se plaindre au capitaine; alors Van Derlaire va emprunter la montre d'un autre ami, et la donne en gage à Bosc. Lorsque ce dernier ami réclame sa montre, le jeune chasseur ne peut la lui rendre; pour arrêter sa plainte, il lui dit qu'il l'a donnée à arranger et qu'il va lui en procurer une en échange. En effet, Van Derlaire s'adresse à un troisième ami, et, sous le prétexte d'aller visiter un oncle très riche qui habite le faubourg Saint-Germain, il lui emprunte la montre qu'il se hâte d'apporter au second ami. Il aurait probablement fait voyager ainsi toutes les montres des chasseurs du régiment, si des faits plus graves n'étaient venus arrêter son indigne manège.

Le maréchal-des-logis-chef étant possesseur d'une belle chevalière, et se trouvant à court d'argent, eut l'idée d'envoyer sa bague à un bijoutier, en sollicitant un prêt de 12 à 15 fr. Il chargea le chasseur Van Derlaire de cette commission; celui-ci l'accepta avec empressement; il se rendit chez la dame Paris, et cette dame lui remit 12 fr., à condition qu'on viendrait retirer la bague avant l'expiration d'un délai de dix jours. Van Derlaire revint et remit 10 fr. seulement au maréchal-des-logis-chef. Celui-ci, quelques jours après, se trouvant en mesure de rembourser les 10 francs, charge Van Derlaire d'aller dégarer la bague; mais le chasseur revient et dit à son supérieur que la dame Paris réclame 1 fr. 80 c. pour ses peines. « A cela ne tienne! répondit le chef, voilà l'intérêt réclamé, et apportes-moi ma chevalière. » Van Derlaire revient, ne rapporte pas l'objet, mais il remet à son supérieur un acquit signé veuve Paris, constatant qu'elle a reçu 11 fr. 80 c., et qu'elle remettra la bague dans deux jours. Etonné de cette manière d'agir, le maréchal-des-logis-chef se rendit chez la bijoutière, et là il apprit que Van Derlaire lui avait rendu la bague, qu'elle l'avait cédée à un client, et finalement que le reçu n'était ni de son écriture, ni signé par elle. Van Derlaire fut arrêté, et renvoyé devant la justice militaire, sous le poids d'une accusation de faux en écriture privée, et d'un certain nombre d'escroqueries ou abus de confiance commis pendant le peu de temps écoulé depuis sa sortie de prison jusqu'à sa nouvelle arrestation.

M. le président, à l'accusé: Vous voilà, à peine âgé de dix-neuf ans, traduit deux fois pour le crime de faux devant la justice militaire! Vous auriez bien fait de rester auprès de vos parents. Qu'avez-vous à dire pour vous justifier, non seulement du faux qui vous est reproché, mais encore de tous les abus de confiance que la plainte primitive et l'instruction ont révélés?

L'accusé: Je conviens de tout, mon colonel; il est des moments où j'ai la tête perdue; je ne sais pas ce que je fais, et lorsque la chose est faite, je comprends, sans qu'on me le dise, que j'ai mal fait. Je suis repentant, je m'efforcerai de me corriger.

M. le président: Voici le reçu que vous avez remis au sergent-major; reconnaissez-vous qu'il est écrit et signé de votre main?

L'accusé: Oui, mon colonel, c'est bien moi qui l'ai fait, dans le quartier même. J'avais dépensé avec un camarade les 11 fr. 80 c. que le chef m'avait donnés; alors l'idée du reçu m'a traversé l'esprit, et je me suis mis de suite à le faire, sans réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir pour moi.

M. le président: C'est impardonnable; vous venez de subir une condamnation pour faux, et vous commettez un crime tout semblable dès que vous êtes en liberté. Malheureux jeune homme! vous faites la désolation de votre famille.

L'accusé baisse la tête et ne répond pas. Ses aveux rendent inutiles les dépositions orales des témoins.

Le Conseil déclare le jeune accusé coupable sur tous les chefs, et le condamne à la peine de cinq années de réclusion, avec dégradation militaire, et à la surveillance de la haute police pendant toute la vie, qui en est la conséquence.

Un événement assez singulier et qui a failli avoir de funestes conséquences a causé avant-hier une vive émotion dans les communes de Vitry près Paris et de Choisy-le-Roi. Un conducteur de bestiaux, le sieur Huet, ramenant de Sceaux, entre deux et trois heures de l'après-midi, un troupeau de bœufs qu'il conduisait à la gare de Choisy. En arrivant à Vitry, l'un des bœufs ayant été surpris subitement par le vertigo, entra dans un accès de fureur, s'échappa, et dans sa course furibonde chercha à se précipiter sur les personnes qui se trouvaient sur son passage. Les premières qui furent menacées de son attaque furent l'adjoint au maire de Vitry, M. Bouscatel, et M. Patry, propriétaire à Paris, qui se trouvaient devant la grille de la mairie de Vitry; ils n'eurent que le temps de se réfugier à l'intérieur en fermant sur eux la grille contre laquelle l'animal vint se précipiter; le choc fut si violent que les barreaux furent courbés et que le socle en pierre dans lequel ils étaient scellés fut fendu au centre. Malgré la violence de ce choc, le bœuf furieux reprit sa course aussitôt dans la direction de Choisy, et en sortant du petit Vitry il s'élança sur un cantonnier qu'il aurait tué sans la promptitude du sieur Huet, qui lança son chien sur l'animal et le mit en fuite.

lui pour lui couper la retraite et le maîtriser. Mais le bœuf dont le fureur semblait augmenter à chaque instant se rua sur eux et failit les tuer tous les quatre; ils ne durent leur salut qu'à un obstacle derrière lequel ils durent se réfugier au plus vite.

Les voyant hors de ses atteintes, l'animal se précipita sur deux autres personnes qui se trouvaient à quelques pas de là, M. Simon, entrepreneur des voitures, et M<sup>me</sup> Pille, rentière. Heureusement pour ces deux personnes, il se trouvait devant elles une brouette, sur laquelle l'animal s'est abattu, et elles ont eu le temps de se sauver.

Le bœuf, s'étant relevé, avait encore repris sa course. Un ouvrier serrurier, le sieur Casse, ignorant sans doute le danger auquel il s'exposait, s'était, malgré la défense qui lui en avait été faite, jeté à sa tête en ce moment, et il avait été aussitôt renversé et foulé aux pieds. Enfin, trois gendarmes, étant arrivés et ayant cherché inutilement à abattre l'animal furieux avec leurs sabres, s'armèrent de leurs carabines, firent feu et parvinrent à le tuer. Ce ne fut qu'au quatrième coup de carabine que le bœuf tomba pour ne plus se relever.

Le commissaire de police de Choisy-le-Roi a fait donner sur-le-champ des soins au jeune garçon, qui avait été relevé tout meurtri, et l'a fait transporter ensuite à l'hôpital de la Pitié, où, malgré la gravité de son état, on a tout espoir de pouvoir le conserver à la vie. Quant au sieur Casse, il n'avait reçu que des contusions sans gravité, et il a pu regagner à pied son domicile. Grâce à la promptitude de l'intervention du conducteur, le cantonnier en a été quitte aussi pour des contusions qui ne paraissent pas devoir mettre sa vie en danger. Le propriétaire de l'animal furieux s'est engagé spontanément à supporter tous les frais nécessités par la maladie et la perte de temps de ces trois personnes, ainsi que les dommages qui ont pu être causés tant à Vitry qu'à Choisy-le-Roi.

Un accident déplorable est arrivé hier après midi à Batignolles, rue Balagny. Un certain nombre d'ouvriers maçons étaient occupés à l'angle de cette rue, dans une maison en construction arrivée à la hauteur du quatrième étage. Entre quatre et cinq heures, ces ouvriers étaient échelonnés sur une échelle et se passaient de main en main des moellons qui étaient ensuite placés en tas par quatre de leurs camarades sur le plancher du quatrième étage, lorsque tout à coup un craquement se fit entendre, et presque au même instant le plancher, se détachant de toutes parts, s'éleva avec fracas sur le sol ainsi qu'une partie du mur. Les quatre ouvriers qui se trouvaient sur le plancher furent entraînés dans la chute et ensevelis sous les décombres; un cinquième, qui se trouvait sur le pan de mur écroulé, put saisir à temps une corde et resta suspendu dans l'espace jusqu'au moment où l'on vint l'arracher de cette position périlleuse; il n'a pas été blessé.

On s'est empressé d'enlever les débris et l'on n'a pas tardé à dégager les quatre hommes qui se trouvaient ensevelis dessous; malheureusement l'un d'eux, le sieur Claude Champenois, âgé de vingt-deux ans, originaire de la Côte-d'Or, avait eu le crâne fracassé dans la chute et sa mort avait été instantanée; les trois autres avaient été blessés plus ou moins grièvement. Ils ont reçu sur-le-champ les soins du docteur Moulon, et deux d'entre eux ont été transportés à l'hôpital Beaujon; le troisième a été, sur sa demande, porté à son domicile. Malgré la gravité de leur situation, on a tout espoir de pouvoir conserver ces trois hommes à la vie.

Le commissaire de police de Batignolles, M. Chartier, qui s'était rendu sur les lieux au premier avis, a ouvert immédiatement une enquête pour rechercher la cause de cet accident.

Par décret de S. M. L., en date du 12 octobre 1857, M. Ernest Dreux a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Basire, décédé.

Bourse de Paris du 15 Octobre 1857.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Au comptant, D<sup>er</sup> c., Fin courant, etc.

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 4 1/2 0/0, Act. de la Banque, Crédit foncier, Société gén. mobil., Comptoir national, etc.

A TERME.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 4 1/2 0/0, 4 1/2 0/0 (Emprunt).

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Line and Price. Includes Paris à Orléans, Nord, Chemin de l'Est, Paris à Lyon, Lyon à la Méditerranée, etc.

Gaité. — Le Père aux écus est un drame très intéressant, rempli de péripéties saisissantes et remarquablement joué par l'excellente troupe de ce théâtre, surtout par Chilly, Aubrée et M<sup>me</sup> Lacressonnière et Lagier.

Tous les soirs, à l'Ambigu-Comique, le drame à la mode, les Vivours de Paris. M<sup>me</sup> Page joue le rôle de Berthe, Dumain celui de Henri, et Laurent celui de Cahrol.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. Relâche, en attendant la première représentation du drame nouveau en cinq actes et dix tableaux dans lequel jouera Bocage. Début de M<sup>me</sup> Anais Rey. Au quatrième tableau un divertissement espagnol.

CIRQUE DE L'IMPÉRIAL. — Aujourd'hui vendredi, clôture définitive des représentations de la saison d'été.

CIRQUE NAPOLÉON. — Demain samedi, inauguration de la saison d'hiver. Début des deux frères Francis dans les exercices de la Perche à la chaise. Début de M. Langlois, le Vétocimane indien. 1<sup>er</sup> fois, Pastorale équestre exécutée par M.

